SPECIAL CORONAVIRUS

SITUATION EN MEURTHE ET MOSELLE

La Direction a organisé une conférence téléphonique avec l'ensemble des organisations syndicales de la DDFiP 54 ce mercredi 18.
Voici les principales informations à retenir :

Lundi 16 mars, on recensait 86 cas avérés en Meurthe et Moselle, dont 14 hospitalisés, parmi lesquels 12 sont en état d'urgence.

Cependant, les tests de dépistage n'étant pas systématique, l'Agence Régionale de Santé considère qu'il doit y avoir 10 fois plus de cas que ceux annoncés.

Les décès concernent principalement les personnes affaiblies par l'age ou la maladie.

L'hôpital de Nancy est spécialisé pour le coronavirus. Les patients de ce CHRU non affectés par le virus sont transférés vers d'autres établissements hospitaliers pour laisser de la place et aussi le personnel disponible pour le covid-19.

Pour l'instant, il n'y a pas de saturation à Nancy, contrairement aux hôpitaux alsaciens.

En Meurthe et Moselle, 2 EHPAD ont des cas avérés de coronavirus

SITUATION A LA DDFiP 54

Concernant la DDFiP 54, le Directeur nous annonce qu'il faut trouver un équilibre entre assurer les missions et sauvegarder le personnel.

Des missions prioritaires ont donc été définies.
Elles concernent environ 200 agents.

Les collègues en télétravail doivent rester à leur domicile. Ils sont 55.
Les autres doivent venir sur place, par roulement si possible, afin d'assurer les missions essentielles.
Le pointage est obligatoire pour ces derniers. Cependant, en cas de débit journalier, ils seront crédités de la durée journalière moyenne de leur formule (par exemple 7H42), y compris si ils font moins que celle-ci, et pour la durée réelle si ils font plus.

Les agents non concernés par une mission prioritaire doivent rester à leur domicile. Ils bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence dans SIRHIUS CA030 « contraintes particulières »

Afin de limiter au maximum les déplacements, l'arrêté comptable en DDR3 ne sera effectué qu'une fois par semaine, les lundis.